



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 42319

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la prochaine fermeture de la « Librairie de France », librairie française située à New York. Cette librairie, créée il y a 73 ans, a rayonné durant de nombreuses années comme un lien traditionnel de diffusion de la culture française et de ses livres. L'augmentation du bail de cette librairie, ainsi que la concurrence disproportionnée des ventes par Internet sont les principales causes de cette probable fermeture qui risque d'avoir un caractère symbolique et médiatique, du fait notamment de son nom « Librairie de France ». Cette librairie étant devenue une institution aux États-Unis pour la francophonie et la francophilie. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement français peut prendre l'initiative de maintenir une « telle institution ».

Texte de la réponse

Les services culturels de notre ambassade aux États-Unis et spécifiquement notre bureau du livre français à New York, ont travaillé avec le propriétaire de la Librairie de France à New York sur les possibilités de réimplantation de celle-ci dans un autre secteur de la ville, mobilisant dans cette perspective tant des aides publiques françaises que des soutiens privés de mécènes. Les charges immobilières dans leur implantation actuelle avaient en effet atteint un niveau tel que cette entreprise ne pouvait plus retrouver un équilibre. Le choix du propriétaire a été de refuser cet éventuel changement d'implantation et il semble travailler sur l'hypothèse d'une exploitation de son fonds par la vente par correspondance. Nos services culturels restent en lien avec lui et ouverts à étudier les possibilités de soutien à son nouveau projet d'entreprise. On ne peut que regretter la disparition de la Librairie de France à New York. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de quasi-disparition des librairies de création aux États-Unis, et ce depuis de nombreuses années. En France, le soutien aux librairies sur ces difficiles questions immobilières passe le plus souvent par les collectivités locales qui s'appuient sur leur fonction d'aménageurs publics. On comprendra aisément que ces leviers d'action ne sont pas mobilisables hors de nos frontières. C'est pourquoi, les appuis publics français aux librairies francophones passent essentiellement par des aides au développement du fonds (Centre national du livre - CNL) et par des soutiens à la structuration en réseau de ces établissements commerciaux privés indépendants. Jusqu'à ces derniers mois et l'annonce d'une fermeture imminente pour 2009 qui coïncide avec le départ à la retraite du propriétaire gérant, M. Molho, la Librairie de France s'est toujours tenue en retrait non seulement des partenaires publics français mais également des structures interprofessionnelles. Bien que disposant de toutes les informations nécessaires, avec la proximité du bureau du livre français de New York, elle n'avait jamais fait de demande de soutien auprès du CNL ni participé aux rencontres des librairies francophones organisées par le ministère français de la culture et de la communication au moment de chaque salon du « Livre de Paris ». Elle n'est d'ailleurs pas membre de l'Association internationale des librairies francophones (AILF). Un grand nombre de professionnels considérait que cette librairie, lieu touristique et patrimonial pour les élites francophones de New York, prenait trop de distance avec le cœur du métier de libraire, qui dans le système marchand qui préside à l'organisation de cette profession, est de développer son chiffre d'affaires, dans une posture de veille constante sur l'évolution d'une profession en pleine mutation, à New York comme ailleurs.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42319

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1456

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5593